



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt huit du mois d'Aout, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CONSTANT Julie – PICHONNIER Hélène – BELVAL Jean-Noël – WAREMBOURG Noël –
ANSELIN Jérémy – BAHEUX Bernard – BELVAL Jean-Noël – BOQUET Christophe –
GLACON Paul – HIEL Charles – DELCUSE Sébastien – FAVIER Bernard – FRAMMERY Jean-Pierre –
DHALLEINE Christophe

Absent : NICOLAS Ariane ayant donné procuration à GLACON Paul

Président : VERGEOT Claude

Secrétaire : CONSTANT Julie

Lecture du procès verbal de la séance du 23 juillet 2020 qui n'appelle pas d'observation.

Acceptation chèques EDF et MMA :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un chèque d'un montant de 94,99 € de la part d'EDF correspondant à un trop perçu, et un chèque de 410,00 € de la part des assurances MMA, correspondant au montant de la facture KAP VERRE suite au remplacement d'un verre feuilleté.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte ces remboursements et décide d'accepter de façon permanente les dons non soumis à conditions ou charges.

Projet de sécurisation de la voie communale :

Il est nécessaire de prendre certaines mesures afin de sécuriser les routes du village.

Après délibéré, le Conseil décide :

- de mettre en place un plan de sécurisation concernant la circulation et notamment les limitations de vitesse
- de solliciter l'aide du département par la rencontre d'un membre de la MDADT en charge de la sécurité routière.
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police

Le projet sera présenté à la population une fois construit.

Achat de mobilier pour l'école :

En raison des mesures sanitaires liées au virus, il est nécessaire d'acheter du mobilier supplémentaire pour l'école, à savoir : 10 tables, 10 chaises et 10 casiers.

Le devis de MANUTAN COLLECTIVITES s'élève à 1530,90 € HT (soit 1853,64 € TTC).

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 50% et les communes de Sains-les-Fressin et Planques remboursent une partie calculée au prorata des élèves.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'acheter du mobilier supplémentaire pour l'école et de solliciter la subvention du Conseil Départemental.

Vente de l'école :

La commune est désormais propriétaire du terrain cadastré D277 où doit se construire la nouvelle école.

La valeur de l'école actuelle a été estimée à 85 000 €.

La vendre engendrerait une perte du patrimoine et la conserver coûterait beaucoup d'argent.

Le Conseil décide de réfléchir sérieusement avant de prendre une décision.

Contrat Jean-Marie BLOUIN :

La CCHPM souhaiterait récupérer Jean-Marie BLOUIN qu'elle met à disposition pour la commune de Fressin une partie de l'année.

Après délibéré le Conseil Municipal propose à l'unanimité que Jean-Marie BLOUIN effectue 6 mois de travail pour Fressin d'Avril à Septembre inclus et 6 mois de travail pour la CCHPM, d'Octobre à Mars inclus.

Création d'un site internet :

La création d'un site internet pour la diffusion de diverses informations coûterait environ 3000 € à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un site internet.

Place Pierre MOLIN :

La stèle ne sera finalement pas déplacée, donc faut-il renommer le parking ?

Le Conseil Municipal propose de changer le nom uniquement si la stèle y est installée.

Renouvellement CCID :

Il est nécessaire de désigner 12 membres (6 titulaires et 6 remplaçants) pour composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Après délibéré, le Conseil décide de désigner :

1 – Jean-Noël BELVAL

2 – Noël WAREMBOURG

3 – Bernard FAVIER

4 – Paul GLACON

5 – Charles HIEL

6 – Emile DESMONS

7 – Denis FOURNIER

8 – Franck CARDON

9 – Daniel ALEXANDRE

10 – Hélène PICHONNIER

11 – Francis ALLEXANDRE

12 – Jérémy ANSELIN

Divers :

- La société Caisse des Dépôts et Consignations s'est engagée à refaire le chemin vert et celui des Erlyiés, et reprendre le bois de chauffage.
- La commune demande le renouvellement de son adhésion à Village Patrimoine.
- Le calvaire de la Lombardie, situé devant chez Monsieur Alexandre sera remplacé en 2021.
- En raison des mesures sanitaires strictes, la salle municipale n'est pas louée pour l'instant ; elle est prêtée aux associations sous condition de signature d'une décharge.